

Année académique : 2023-2024

Domaine	Design
Filière	Bachelor Communication visuelle
Titre du module	Atelier illustration 4
Type de module	Module de l'orientation Illustration
Code	24ATI
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	12 ECTS
Semestre	Semestre 4
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Avoir validé les modules Atelier illustration 1, 2 et 3
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Projet adaptation : être capable d'analyser une œuvre littéraire ou tout autre support textuel afin d'en produire une adaptation personnelle et une approche singulière. Sur un contenu spécifique, appliquer la méthode de création acquise lors des modules Atelier Illustration 1 à 3</p> <p>Semaine hors-cadre : expérimenter des situations de travail transversales, inventer de nouvelles logiques d'apprentissage et de partage d'expériences.</p>
Contenu et formes d'enseignement	<p>Projet adaptation : appropriation des contenus existants. Adaptation de textes, notamment en lien avec la sensibilité et les centres d'intérêt de l'étudiant-e-x. Choix du point de vue.</p> <p>Semaine hors-cadre : programme spécifique de workshops ou de voyages d'études.</p>
Modalités d'évaluation et validation	<p>Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par lae ou les enseignant-e-x-s responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement.</p> <p>Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs.</p> <p>La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation.</p> <p>Les exigences particulières à ce module sont les suivantes :</p> <p>Projet adaptation : l'évaluation est fondée sur la qualité de la réflexion et des rendus de projets, ainsi que sur la participation et l'engagement de l'étudiant-e-x durant le cours.</p> <p>Semaine hors-cadre : les étudiant-e-x-s sont évalué-e-x-s sur la base de la qualité de leur participation et de leur assiduité au cours des workshops ou des voyages d'études.</p> <p>Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note moyenne minimum de 4 à chaque unité de cours du module. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>
Modalités de remédiation et de répétition	<p>Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction des enseignant-e-x-s concerné-e-x-s dans un délai fixé dans le calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par lae responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués.</p> <p>Répétition : Si les crédits attribués au module ne sont pas obtenus à cause d'une évaluation insuffisante dans une des unités d'enseignement composant le module, seule l'unité d'enseignement concernée doit être répétée dès que possible. Si l'évaluation est insuffisante dans toutes les unités d'enseignement du module, la répétition concerne l'ensemble du module.</p>

Enseignant-e-x-s	Peggy Adam, Helge Reumann, Clément Paurd, autres intervenant-e-x-s
Responsable du module	Dimitri Broquard, responsable de la filière Communication visuelle de la HEAD – Genève
Descriptif validé le	30.06.2023
Par	Aurélie Elisa Gfeller, responsable de la coordination de l'enseignement de la HEAD – Genève

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.